

RÉFÉRENTIEL DU MÉTIER ET DES COMPÉTENCES DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes



RÉFÉRENTIEL DU MÉTIER ET DES COMPÉTENCES DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES



*Ce référentiel a été élaboré avec l'accompagnement méthodologique de Guy Le Boterf
(méthode référencée ©Le Boterf Conseil)*

INTRODUCTION

Créée en France en 1946 de la réunion des masseurs-médicaux et des gymnastes-médicaux, la profession de masseur-kinésithérapeute compte aujourd'hui 67000 professionnels. Près de 80% exercent au moins partiellement à titre libéral.

Existants sur les cinq continents, les masseurs-kinésithérapeutes (plus généralement appelés «physiotherapists») ont vu leur champs d'activité s'étendre au fil du 20^e siècle. Spécialistes du mouvement et du geste perturbé, hier cantonnés à un exercice auprès de patients atteints de troubles musculo-squelettiques ou neuromusculaires, ils offrent aujourd'hui leurs services à une frange très large de la population en promotion de la santé, en préventif ou en curatif, et ce, en lien avec la plupart des disciplines médicales.

En France l'activité est partiellement soumise à une prescription médicale d'indication. En outre, l'exercice de la profession est réglementé. Seules peuvent exercer sur le territoire les actes définis par le «décret d'actes et d'exercice», les personnes titulaires du Diplôme d'État ou d'une autorisation d'exercice délivrée par les services de l'État et inscrites au tableau de l'Ordre.

Le nombre de personnes autorisées à entrer dans les Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie est défini annuellement de façon réglementaire.

Le présent référentiel ne reprend pas la liste des réglementations mais suppose sa prise en compte.



SOMMAIRE

RÉFÉRENTIEL DU MÉTIER ET DES COMPÉTENCES DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

- p. 5 **I - LES OBJECTIFS DU RÉFÉRENTIEL**
- p. 5 **II - CARACTÉRISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL**
- p. 5 **III - LE CONCEPT DE MÉTIER**
- p. 6 **IV - LA STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL**
4.1 - LES SAVOIR AGIR EN SITUATION
4.2 - LES RESSOURCES EN SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE
- p. 6 **V - LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU MÉTIER
ET DES COMPÉTENCES REQUISES ASSOCIÉES**
5.1 - CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET SITUATIONS
5.2 - CONCERNANT LES COMPÉTENCES ASSOCIÉES
- p. 7 **VI - LES PRINCIPAUX TYPES DE SITUATIONS
DANS LESQUELLES LE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
EST APPELÉ À AGIR AVEC PERTINENCE ET COMPÉTENCE**
6.1 - LES SITUATIONS DE SOINS
6.2 - LES SITUATIONS COMPLÉMENTAIRES
- p.27 **VII - LES RESSOURCES EN CONNAISSANCES ET
SAVOIR-FAIRE À MOBILISER DANS
LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES**
7.1 - LES CONNAISSANCES
7.2 - LES SAVOIR-FAIRE
- p.28

I - LES OBJECTIFS DU RÉFÉRENTIEL

- présenter la photographie du métier de masseur-kinésithérapeute, tel qu'il est effectivement exercé aujourd'hui, en mettant en évidence le travail de réflexion et de conception d'actes de soins préalable à leur exécution ;
- identifier les évolutions souhaitables et probables du métier à moyen terme et des compétences requises qui lui sont associées pour que les façons de l'exercer répondent à l'évolution des besoins et des attentes de la société ;
- expliciter comment les valeurs de la profession peuvent se traduire en termes d'exigences professionnelles pour les pratiques à mettre en œuvre ;
- positionner le métier, sa spécificité et ses relations par rapport aux autres professions de la santé ;
- proposer des points de repères pour aider

- à construire des identités professionnelles ;
- fournir des critères pour procéder à la mise en œuvre de processus d'analyse, de partage et de capitalisation des pratiques professionnelles ;
- relier les compétences requises à des grandes familles de situations dans lesquelles elles peuvent et doivent être mobilisées ;
- orienter les programmes de formation initiale et continue du métier de masseur-kinésithérapeute et contribuer à améliorer leur qualité ;
- expliciter les règles de l'art du métier pouvant s'appliquer aux divers contextes et spécificités de sa mise en œuvre ;
- Aider les masseurs-kinésithérapeutes à développer des activités de recherche et de formation répondant aux besoins du système de santé et des patients.

II - CARACTÉRISTIQUES DU RÉFÉRENTIEL

- un document simple à comprendre, ce qui suppose l'emploi d'un vocabulaire adapté à la profession ;
- un document facile à actualiser et qui aille à l'essentiel ;
- un document générique, c'est-à-dire pertinent pour les diverses spécificités du métier et portant donc sur les « invariants » du métier ;
- un document conjuguant le nécessaire besoin d'orientation des pratiques profession-

- nelles des masseurs-kinésithérapeutes avec la non moins nécessaire exigence de laisser des marges de manœuvre pour les initiatives à prendre face à la diversité des situations et contextes réels de soins qu'ils peuvent être amenés à rencontrer et à traiter ;
- un document permettant de répondre à la question : « A quoi reconnaîtra-t-on qu'un masseur-kinésithérapeute est compétent et que l'on peut donc lui faire confiance ? »

III - LE CONCEPT DE MÉTIER

Dans ce référentiel, le métier est défini comme¹ :

- un ensemble évolutif de familles de situations professionnelles (dont les situations de

soins forment le cœur du métier) à gérer ;

¹ Guy Le Boterf : « Construire les compétences individuelles et collectives », Les Éditions d'Organisation, 5^e édition 2010 et « Repenser la compétence », Les Éditions d'Organisation, 2^e édition 2010.

- un corpus associé de « ressources » (connaissances, habiletés ou savoir-faire, méthodes de raisonnement...), que l'on peut appeler « compétences ».

Le contenu du référentiel doit permettre à un masseur-kinésithérapeute de s'identifier à tout ou partie de l'ensemble des familles de

situations professionnelles répertoriées.

Les « ressources » doivent correspondre non seulement aux familles de situations professionnelles indiquées mais constituer également un potentiel pour faire face à des situations inédites et pour évoluer professionnellement.

IV - LA STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL

En cohérence avec le concept de « métier » précédemment défini, le référentiel distinguera :

4.1 - LES SAVOIR AGIR EN SITUATION

Ils seront décrits en termes d'activités clés à mettre en œuvre dans un certain type de situation et en prenant en compte un ensemble d'orientations sur la façon d'agir souhaitable (appelées « critères de réalisation souhaitable de l'activité ») pour obtenir des résultats attendus.

4.2 - LES RESSOURCES EN SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

Ces ressources doivent être possédées, combinées et mobilisées pour choisir, décider et mettre en œuvre des pratiques professionnelles pertinentes dans les familles de situations composant le métier de masseur-kinésithérapeute.

V - LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DU MÉTIER ET DES COMPÉTENCES REQUISES ASSOCIÉES

5.1 - CONCERNANT

LES ACTIVITÉS ET SITUATIONS

- accroissement des activités de prévention primaire par suite de l'évolution démographique, des coûts économiques de soins en fin de vie et de la dépendance ;
- développement des activités de détection au sein des activités de prévention ;
- accroissement des activités de soins en masso-kinésithérapie dans le cas de pathologies chroniques ;
- accroissement des activités de masso-kinésithérapie à domicile pour des patients peu autonomes et par suite du développement de la médecine ambulatoire ;
- accroissement des activités de soins en masso-kinésithérapie pour des cas de pathologies professionnelles ;
- développement du travail en réseau avec différents professionnels de santé sur la réalisation de parcours de soins organisés pour

le traitement et la continuité des soins ;

- exigence accrue de travail en étroite coopération avec les médecins traitants ;
- développement des activités de soins en accès direct ;
- diversification des situations de soins par suite de la répartition de la démographie médicale sur le territoire.

5.2 - CONCERNANT

LES COMPÉTENCES ASSOCIÉES

- développement nécessaire des capacités relationnelles et pédagogiques des masseurs-kinésithérapeutes pour répondre aux exigences et inquiétudes croissantes des patients disposant d'informations obtenues par les sites Internet, par les associations de patients et de consommateurs, réclamant des résultats à court terme et soucieux non seulement d'efficacité mais aussi d'efficience ;

- importance croissante des compétences de conseil et d'accompagnement ;
- développement nécessaire de la compétence de raisonnement clinique non seulement dans les situations d'accès en direct mais également dans les situations de soins en seconde intention ;
- exigence croissante de la capacité du masseur-kinésithérapeute à effectuer des

- diagnostics différentiels et à reconnaître les limites de son intervention ;
- développement des compétences à utiliser les nouvelles technologies de soins à distance ;
- exigence croissante de connaissances médicales pour comprendre et prendre en compte les examens complémentaires effectués.

VI - LES PRINCIPAUX TYPES DE SITUATIONS DANS LESQUELLES LE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE EST APPELÉ À AGIR AVEC PERTINENCE ET COMPÉTENCE

Ces situations sont nommées par l'activité clé qui constitue la base à partir de laquelle sera décrite la situation type. Deux catégories de types de situations sont distinguées :

6.1 - LES SITUATIONS DE SOINS		6.2 - LES SITUATIONS COMPLÉMENTAIRES
■ SITUATION TYPE 1 : Assurer des activités de masso-kinésithérapie de prévention primaire pour un groupe de personnes en formation	p. 8	■ SITUATION TYPE 5 : Transmettre ses pratiques, savoirs et savoir-faire en situation de soins
■ SITUATION TYPE 2 : Assurer des soins de masso-kinésithérapie dans le cas d'une pathologie non chronique	p. 10	■ SITUATION TYPE 6 : contribuer à une recherche clinique et scientifique dans le domaine de la masso-kinésithérapie
■ SITUATION TYPE 3 : Assurer des soins de masso-kinésithérapie dans le cas d'une pathologie chronique	p. 13	■ SITUATION TYPE 7 : réaliser des actions de promotion de la profession de masseur-kinésithérapeute
■ SITUATION TYPE 4 : Assurer des prestations de masso-kinésithérapie de remise en forme et de mieux-être	p. 16	■ SITUATION TYPE 8 : Créer un cabinet ou un plateau technique et assurer sa gestion et celle de ses activités
		■ SITUATION TYPE 9 : Enseigner la masso-kinésithérapie en établissement de formation ²

² Relevant du champ de la pédagogie générale, cette « situation » ne sera pas développée dans le cadre de ce référentiel.

SITUATION TYPE 1

- Assurer des activités de masso-kinésithérapie de prévention primaire pour un groupe de personnes en formation

LIEUX D'EXERCICE

- entreprises
- cabinets libéraux
- établissements et réseaux de santé
- établissements médico-sociaux
- milieux scolaires, sportifs, de loisirs

RÉSULTATS ATTENDUS

- Au terme de la formation, les personnes disposent des connaissances, des savoir-faire et de conseils sur des exercices préventifs leur permettant :
- de choisir comment se comporter dans leur contexte habituel d'activité pour éviter des risques d'altérations physiques et les douleurs qui leurs sont associées,
 - de s'adapter à de nouveaux contextes d'activité pouvant se présenter,
 - de s'auto évaluer pour progresser en toute autonomie dans leurs comportements de prévention.

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Contractualiser
préalablement
la formation

- en reformulant le contexte et le contenu de la demande du commanditaire pour s'assurer de leur compréhension
- en s'assurant de l'accord du commanditaire sur les résultats attendus de l'intervention
- en procédant à une observation de terrain des comportements des personnes concernées et de leurs contextes d'activité
- en proposant un programme d'intervention adaptée
- en mettant en évidence les conditions de réussite de la formation
- en formalisant un contrat

Situation type 1 - suite des critères de réalisation souhaitable de l'activité

Accueillir en formation et diagnostiquer	en obtenant l'adhésion des personnes au programme proposé
	en facilitant l'expression des participants sur leurs comportements en situation
	en évaluant leurs connaissances sur les risques liés à leurs comportements ou leurs postures et sur les moyens de les prévenir
	en classant, en hiérarchisant et en reformulant de manière clinique et compréhensible les problèmes de comportements des participants
	en faisant saisir aux participants l'intérêt et l'importance pour leurs comportements et postures pour leur santé
	en identifiant les marges de manœuvre possibles des participants pour réaliser les actions de prévention
	en faisant prendre conscience aux participants de l'intérêt collectif de la mise en œuvre par chacun de leurs comportements de prévention
Réaliser la formation	en travaillant sur les représentations des participants et en prenant en compte leur niveau de connaissances
	en prenant en compte les obstacles d'apprentissage (cognitifs, émotionnels, culturels...)
	en expliquant les raisons des comportements et des postures à adopter
	en proposant et en faisant réaliser des exercices de prévention
	en organisant une alternance interactive entre les moments en salle de formation et les moments en situation réelle d'activité
	en traduisant dans un langage compréhensible les références en physiologie ou physiopathologie
	en mettant en évidence pour les participants les facteurs personnels, psycho-sociaux et environnementaux qui influencent leurs comportements
Evaluer et effectuer un suivi	en estimant le degré d'atteinte des objectifs de connaissances et de savoir-faire
	en prenant la mesure du niveau d'intérêt et de satisfaction des participants
	en effectuant un compte rendu et des recommandations au prescripteur
	en respectant la confidentialité concernant les comportements individuels des participants
	en préconisant des mesures de suivi de l'application de la formation préventive

SITUATION TYPE 2

■ Assurer des soins de
masso-kinésithérapie dans le cas
d'une pathologie non chronique

LIEUX D'EXERCICE

- cabinets libéraux
- établissements
et réseaux de santé
- domiciles
- maisons de retraite

RÉSULTATS ATTENDUS

- le patient a retrouvé dans les meilleurs délais l'état de santé qu'il avait avant sa pathologie
- le patient ne souffre pas de complications, de récurrences ou de séquelles
- le patient dispose de conseils pour éviter le retour de la pathologie

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Accueillir
le patient

CRITÈRES DE DÉMARCHE

- en faisant une première estimation de son état et de sa posture physiques
- en examinant la prescription médicale en cas de seconde intention
- en vérifiant si l'objet de la consultation fait l'objet de « recommandations »
- en décidant ou non la prise en charge compte tenu de son champ de compétence et du code de déontologie

CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT

- en établissant un climat de confiance
- en facilitant l'expression de la demande, de la plainte, des raisons de la consultation

CRITÈRES D'ORGANISATION

- en identifiant les contraintes et disponibilités réciproques du patient et du masseur-kinésithérapeute

Effectuer un diagnostic

CRITÈRES DE DÉMARCHE

- en réalisant un bilan initial :

- à partir de tests cliniques (analyse des déficiences, bilan fonctionnel, désavantage social) orientés vers la détection des capacités de mouvements
- en procédant à une anamnèse soutenue par un raisonnement hypothético-déductif recherchant les causes des déficiences des mouvements
- en évaluant et en localisant avec précision les douleurs
- en prenant en compte les diagnostics médicaux et les examens complémentaires antérieurs
- en prenant en compte l'évolution de l'état de santé du patient depuis le moment de la prescription médicale
- en estimant le degré d'urgence de l'intervention
- en repérant s'il existe des déficiences organiques relevant de la compétence médicale

- en posant un diagnostic sur la base des informations recueillies précédemment

CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT

D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE

- en communiquant et en expliquant avec tact les résultats du diagnostic au patient

CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

- en orientant si nécessaire le patient, à la suite d'un diagnostic d'exclusion, vers d'autres professionnels de santé ou de soins

Proposer et décider un plan de prise en charge

CRITÈRES DE DÉMARCHE

- en le fondant sur le diagnostic effectué
- en prenant en compte le degré d'urgence de l'intervention
- en anticipant et identifiant les risques d'un traitement ou d'une absence de traitement
- en prenant en compte les contre-indications d'actes existant pour certains patients
- en prenant en compte les protocoles d'hygiène et de sécurité

CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT,

D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE

- en décidant en partenariat avec le patient le projet de prise en charge
- en explicitant et en argumentant les choix et les priorités
- en s'assurant de sa compréhension par le patient
- en expliquant au patient sa responsabilité sur la prise en charge

CRITÈRES D'ORGANISATION

- en prenant en compte les contraintes et possibilités réciproques du patient et du masseur-kinésithérapeute

Mettre en œuvre le traitement

CRITÈRES DE DÉMARCHE

- en adaptant en permanence les gestes professionnels réalisés aux caractéristiques de chaque patient, en préservant sa sécurité et en le préservant de la douleur
- en faisant faire des exercices reliés précisément avec les déficiences de mouvements
- en veillant à la réunion des conditions d'hygiène et de confort du patient

CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT,
D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE

- en expliquant les raisons des gestes cliniques réalisés et s'assurant du consentement et de l'adhésion du patient
- en gérant la distance émotionnelle à établir avec le patient
- en mettant en évidence pour le patient le caractère évolutif du traitement en fonction de l'évolution des résultats obtenus
- en engageant le patient à adapter ou à faire évoluer ses comportements et modes de vie
- en prescrivant, si nécessaire, des aides techniques ou des suppléances et en lui montrant comment les utiliser
- en conseillant le patient sur la façon de devenir acteur de sa rééducation

CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

- en coopérant avec les autres professions de santé pour synchroniser la réalisation des soins

Effectuer un bilan final et un suivi

CRITÈRES DE DÉMARCHE

- en évaluant avec le patient dans quelle mesure le traitement a répondu aux objectifs de la prise en charge

CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT,
D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE

- en conseillant le patient sur le mode de vie à adopter ou à faire évoluer

CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

- en communiquant au médecin ou à l'institution de soins une synthèse des modalités et résultats de l'intervention
- en enrichissant le diagnostic médical concernant l'explication des déficiences de mouvement et des douleurs

SITUATION TYPE 3

■ Assurer des soins de masso-kinésithérapie dans le cas d'une pathologie chronique

LIEUX D'EXERCICE

- cabinets libéraux
- établissements et réseaux de santé
- domiciles
- maisons de retraite
- institutions pour handicapés

RÉSULTATS ATTENDUS

- les conséquences fonctionnelles de la pathologie sont réduites
- les capacités fonctionnelles du patient sont optimisées
- le patient adopte des comportements compatibles avec sa pathologie
- les complications sont prévenues et les épisodes aiguës diminués
- la qualité de vie du patient est améliorée par une acceptation de sa pathologie

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ ³

Accueillir le patient

CRITÈRES DE DÉMARCHE

- en examinant la prescription médicale
- en prenant en compte les modalités et les résultats des prises en charges antérieures
- en vérifiant si l'objet de la consultation fait l'objet de « recommandations »
- en décidant ou non la prise en charge compte tenu de son champ de compétence et du code de déontologie

CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT

- en établissant un climat de confiance
- en facilitant l'expression de la demande, de la plainte, des raisons de la consultation

CRITÈRES D'ORGANISATION

- en identifiant les contraintes et disponibilités réciproques du patient et du masseur-kinésithérapeute sur le long terme

³ Les critères indiqués en rouge indiquent ceux qui concernent la spécificité de soins ou qui revêtent une importance particulière dans le cas d'une pathologie chronique par différence avec le cas d'une pathologie non chronique. Les autres critères peuvent concerner l'attention à porter aussi bien aux deux types de pathologie.

Effectuer un diagnostic	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHE</p> <p>- en réalisant un bilan initial :</p> <ul style="list-style-type: none">• en considérant qu'un bilan est toujours nécessaire même en cas de renouvellement de prise en charge• à partir de tests cliniques (analyse des déficiences, bilan fonctionnel, désavantage social) orientés vers la détection des capacités de mouvement• en procédant à une anamnèse soutenue par un raisonnement hypothético-déductif recherchant les causes des déficiences des mouvements• en évaluant et en localisant avec précision les douleurs• en prenant en compte et en enrichissant les diagnostics médicaux et les examens complémentaires antérieurs• en prenant en compte la vitesse et le rythme d'évolution de l'état de santé du patient depuis le début de sa pathologie• en identifiant le stade d'évolution de sa pathologie• en anticipant et en identifiant les risques d'un traitement ou d'une absence de traitement• en identifiant les signes avant-coureurs des périodes de crise et de rémission• en repérant s'il existe des déficiences organiques relevant de la compétence médicale• en évaluant le degré de connaissance et d'appropriation (« coping ») du patient concernant sa pathologie <p>- en posant un diagnostic sur la base des informations recueillies précédemment</p>
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <p>- en communiquant et en expliquant avec tact au patient les résultats du diagnostic et le pronostic sur l'évolution de sa pathologie</p>
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS</p> <p>- en orientant si nécessaire le patient, à la suite d'un diagnostic d'exclusion, vers d'autres professionnels de santé ou de soins</p>
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <p>- en communiquant et en expliquant les résultats du diagnostic au patient</p>
Proposer et décider un plan de prise en charge	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHE</p> <p>- en prenant en compte les contre-indications d'actes existant pour certaines maladies</p> <p>- en identifiant les possibilités de soutien et de relais par les aidants</p>
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <p>- en décidant en partenariat avec le patient le projet de prise en charge sur le long terme</p> <p>- en s'assurant de sa compréhension par le patient</p> <p>- en expliquant au patient sa responsabilité sur la prise en charge</p>
	<p>CRITÈRES D'ORGANISATION</p> <p>- en veillant particulièrement à prévoir la continuité des soins</p>

Mettre en œuvre le traitement	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHÉ</p> <ul style="list-style-type: none">- en adaptant en permanence les gestes professionnels réalisés aux caractéristiques de chaque patient et en préservant sa sécurité- en sachant suspendre ou intensifier les traitements en fonction des périodes de crise ou de rémission- en veillant à la réunion des conditions d'hygiène et de confort du patient
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none">- en expliquant les raisons des gestes cliniques réalisés et s'assurant du consentement du patient- en gérant la distance émotionnelle à établir avec le patient- en mettant en évidence pour le patient le caractère évolutif du traitement en fonction de l'évolution des résultats obtenus- en conseillant le patient sur la façon de devenir acteur de sa rééducation- en examinant avec le patient la possibilité d'adapter ou de faire évoluer ses comportements et modes de vie- en prescrivant, si nécessaire, des aides techniques ou des suppléances et en lui montrant comment les utiliser
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS</p> <ul style="list-style-type: none">- en coopérant avec les autres professionnels de santé pour synchroniser la réalisation des soins- en effectuant des points d'étape en réunions interdisciplinaires- en coopérant étroitement avec le médecin prescripteur
Effectuer un bilan de suivi	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHÉ</p> <ul style="list-style-type: none">- en évaluant avec le patient dans quelle mesure le traitement a répondu aux objectifs d'optimisation des capacités fonctionnelles du patient et d'amélioration de sa qualité de vie- en évaluant avec le patient sa capacité de gestion de sa santé
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none">- en conseillant le patient sur le mode de vie à adopter ou à faire évoluer
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS</p> <ul style="list-style-type: none">- en communiquant au médecin ou à l'institution de soins une synthèse des modalités et résultats de l'intervention- en enrichissant le diagnostic médical concernant l'explication des déficiences de mouvement et des douleurs

SITUATION TYPE 4

■ Assurer des prestations de masso-kinésithérapie de remise en forme et de mieux-être

LIEUX D'EXERCICE

- cabinets libéraux
- établissements de santé
- domiciles
- structures de bien-être et de remise en forme
- entreprises, hôtellerie, établissements de loisirs et vacances
- maison de retraite

RÉSULTATS ATTENDUS

- l'état de santé du client est amélioré par un renforcement de ses capacités physiques, physiologiques et sociales
- le client dispose de conseils de prévention pour pouvoir maintenir l'état de santé acquis

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Accueillir le patient	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en identifiant s'il s'agit ou non d'une démarche thérapeutique - en décidant ou non la prise en charge compte tenu de son champ de compétence et du code de déontologie
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE PATIENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - en établissant un climat de confiance - en facilitant l'expression de la demande et des raisons de la consultation
Effectuer un diagnostic	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en réalisant une anamnèse centrée sur l'état de santé global du client et son environnement - en effectuant les tests cliniques de mouvement nécessaires - en posant un diagnostic sur la base des informations recueillies précédemment - en évaluant l'adéquation entre la demande du client, ses aptitudes et sa sécurité - en discernant s'il s'agit d'une situation de remise en forme ou d'une situation thérapeutique - en orientant si nécessaire le client vers une prise en charge thérapeutique
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE CLIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en communiquant et en expliquant les résultats du diagnostic au client
Décider un plan de remise en forme	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en proposant un programme progressif et adapté au client
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE CLIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en décidant en partenariat avec le client le projet de remise en forme - en s'assurant de la compréhension du programme par le client - en expliquant au patient sa responsabilité sur la réussite du plan de remise en forme
Mettre en œuvre et conclure le plan de remise en forme	<p>CRITÈRES DE DÉMARCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en adaptant en permanence les gestes professionnels réalisés aux caractéristiques de chaque client et en préservant sa sécurité - en veillant à la réunion des conditions d'hygiène et de confort du client - en évaluant ce que la réalisation du programme a apporté au client
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC LE CLIENT, D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE PRÉVENTION SECONDAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - en conseillant le client sur les comportements, les exercices et les modes de vie lui permettant de maintenir l'amélioration de l'état de santé obtenue - en évaluant la satisfaction du client
	<p>CRITÈRES DE RELATION AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS</p> <ul style="list-style-type: none"> - en coopérant avec les autres professionnels de santé pour synchroniser la réalisation des prestations de remise en forme

SITUATION TYPE 5

■ Transmettre ses pratiques, savoirs et savoir-faire en situation de soins

LIEUX D'EXERCICE

- entreprises
- cabinets libéraux
- établissements et réseaux de santé
- établissements médico-sociaux
- milieux sportifs et de loisirs

RÉSULTATS ATTENDUS

- le stagiaire s'est approprié et sait mettre en œuvre les règles de l'art des pratiques et des savoir-faire faisant l'objet de l'apprentissage
- le stagiaire est capable de faire des choix pertinents et de prendre des décisions de manière éclairée
- le stagiaire est en mesure d'argumenter sa pratique de soins

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Organiser les situations d'apprentissage

en identifiant les besoins de stagiaire et en choisissant en conséquence et de façon concertée les objectifs d'apprentissage

en choisissant des objectifs réalistes tenant compte du niveau du stagiaire et des contraintes de la situation de soins

en s'assurant de l'adhésion du patient et de son entourage à la présence et/ou à l'intervention du stagiaire

en recherchant des situations d'apprentissage dans des contextes variés d'exercice professionnel

en organisant des situations réelles de soins pour qu'elles soient professionnalisantes pour un stagiaire

Situation type 5 - suite des critères de réalisation souhaitable de l'activité

Donner à voir et expliciter ses pratiques	en explicitant au stagiaire, en cours ou au terme du traitement, comment et pourquoi il agit de telle façon, et non pas d'une autre, dans le type de situation rencontrée
	en expliquant comment il prend en compte les règles de l'art à mettre en œuvre dans sa pratique professionnelle en situation
	en mettant en évidence les risques, les recommandations et les contre-indications à prendre en compte
	en explicitant les savoirs et savoir-faire qu'il met en œuvre dans ses pratiques
Faciliter l'appropriation par le stagiaire des pratiques et savoir-faire	en demandant au stagiaire de traduire en ses propres termes les règles de l'art à prendre en compte
	en donnant au stagiaire des possibilités de progresser par l'entraînement dans des situations cliniques variées
	en veillant à la sécurité du patient et du stagiaire lors de l'apprentissage du stagiaire
	en demandant systématiquement au stagiaire d'expliquer le comment et le pourquoi de sa pratique
	en développant les potentialités du stagiaire pour qu'il s'autonomise et soit en mesure de décider de façon pertinente et en fonction de son niveau d'acquisition
	en réalisant une évaluation du stagiaire de ses savoir-agir en situation et de ses ressources en savoirs et savoir-faire
	en organisant un débriefing de la situation de soins
Contribuer au développement d'une formation initiale et continue professionnalisante	en proposant aux autres formateurs à partir d'un retour d'expériences des suggestions de renforcement ou d'ajustement des contenus et modalités de formation
	en contribuant à la mise en place et au fonctionnement du dispositif de collaboration entre les formateurs
	en prenant en compte la satisfaction du stagiaire et en écoutant ses propositions d'amélioration du terrain de stage

SITUATION TYPE 6

■ Contribuer à une recherche clinique et scientifique dans le domaine de la masso-kinésithérapie

LIEUX D'EXERCICE

- cabinets libéraux
- établissements et réseaux de santé
- établissements médico-sociaux
- milieux sportifs, éducatifs, de loisirs
- laboratoires de recherche

RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de la recherche :

- la profession des masseurs-kinésithérapeutes dispose de connaissances nouvelles permettant de mieux orienter les stratégies de soins
- les masseurs-kinésithérapeutes disposent de connaissances nouvelles et d'un enrichissement de leur répertoire de bonnes pratiques pour orienter leurs pratiques professionnelles
- les patients disposent d'informations validées pour construire avec leur thérapeute leur projet de soins

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Concevoir un projet de recherche	en problématisant le sujet de la recherche
	en intégrant sa pratique dans un projet de recherche clinique
	en effectuant une étude documentaire critique sur les travaux de recherches déjà effectuées dans le domaine concerné
	en tenant compte de la législation sur la recherche dans le domaine de la santé
	en effectuant au départ une première estimation de sa faisabilité
Réaliser la recherche	en appliquant les raisonnements et les méthodes de recherche scientifique
	en mettant en œuvre un protocole de recherche
	en mettant en œuvre les méthodes et techniques de recherche appropriées
	en tirant les enseignements de sa pratique professionnelle
	en participant à des dispositifs de partage et de capitalisation des pratiques professionnelles entre pairs
	en établissant un rapport de recherche mettant en évidence les impacts possibles des résultats de la recherche sur les pratiques professionnelles des masseurs-kinésithérapeutes
	en veillant à la protection des personnes participant à la recherche
	en respectant les règles de confidentialité et l'anonymat des résultats
en mettant en œuvre dans sa pratique une démarche d'amélioration continue de la qualité	
Diffuser et mettre en débat les résultats de la recherche	en publiant les résultats de la recherche selon le modèle scientifique dans des revues scientifiques et/ou professionnelles de référence
	en explicitant les hypothèses et les méthodes de recherche utilisées
	en utilisant le langage et les concepts scientifiques et professionnels
	en présentant les résultats de la recherche dans des colloques ou séminaires professionnels
	en respectant les règles d'un débat scientifique constructif
en examinant comment faire progresser sa problématique de recherche sur la base des confrontations réalisées	

SITUATION TYPE 7

■ Réaliser des actions de promotion de la profession de masseur-kinésithérapeute

LIEUX D'EXERCICE

- cabinets libéraux
- établissements et réseaux de santé
- établissements médico-sociaux
- associations
- institutions assurant une mission de représentation professionnelle
- institutions assurant une mission de service public
- milieux scolaires, éducatifs, culturels

RÉSULTATS ATTENDUS

- les usagers disposent d'informations permettant de mieux connaître la profession
- le rôle des masseurs-kinésithérapeutes est mieux perçu et reconnu par le système de santé, ainsi que par les patients et leur entourage
- les connaissances professionnelles en masso-kinésithérapie sont partagées avec les autres professions de santé

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Organiser des actions de promotion	en choisissant une stratégie de communication adaptée aux objectifs visés et au public concerné
	en prenant en compte les règles de fonctionnement de la profession
	en tenant compte du contexte historique, social, culturel et politique du public concerné et de ses représentations sur la masso-kinésithérapie
	en respectant les règles éthiques de communication
Réaliser des actions de promotion	en organisant et en participant comme intervenant : <ul style="list-style-type: none">• à des événements de formation professionnelle : conférences, congrès, journées d'études et d'échanges• à des événements destinés à l'information du public sur la profession : forum, manifestations associatives• à des événements d'éducation thérapeutique
	en participant à des échanges professionnels internationaux
	en réalisant des articles pour des revues professionnelles, scientifiques ou de vulgarisation
Évaluer les actions de promotion	en prenant la mesure du niveau de pertinence des actions de promotion qui ont été réalisées
	en estimant le degré d'atteinte des objectifs de promotion visés
	en tirant les enseignements de chaque action de promotion en vue de nouvelles actions à réaliser

SITUATION TYPE 8

■ Créer un cabinet ou un plateau technique et assurer sa gestion et celle de ses activités

LIEUX D'EXERCICE

- cabinets libéraux
- services de soins au sein d'une institution
- plateaux techniques (établissement de santé, établissement médico-social, centre de rééducation ou d'activité physique, maisons de retraite, milieux sportifs et de loisirs)

RÉSULTATS ATTENDUS

Le cabinet, le plateau technique ou le service de soins :

- est en conformité avec la réglementation en vigueur concernant les droits du patient et l'exercice de la masso-kinésithérapie
- dispose des moyens techniques et humains nécessaires au projet de soins affiché
- est organisé pour assurer la confidentialité et le respect des patients
- dispose d'un espace d'accueil de qualité
- garantit la traçabilité des activités
- assure la continuité de soins
- est accessible extérieurement et intérieurement à toutes les personnes physiques quelque soit leur handicap éventuel
- dispose des moyens de communication actualisés (micro informatique, logiciels professionnels, dispositifs de télétransmission)
- dispose d'une image de qualité et de sécurité des soins et du service chez les patients et chez les prescripteurs

CRITÈRES DE RÉALISATION SOUHAITABLE DE L'ACTIVITÉ

Élaborer un projet de création et de fonctionnement	en veillant à la conformité avec la réglementation en cours (administrative, fiscale, juridique, sociale, professionnelle)
	en définissant une offre de soins correspondant à des besoins des patients bien identifiés et en la positionnant par rapport à celles des autres professionnels de santé situés sur le même territoire
	en veillant, dans le cas d'un plateau technique, à la cohérence de ce dernier avec le projet de la structure dans laquelle il s'insère
	en établissant un cahier des charges de l'organisation, d'équipement, de composition de l'équipe du personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soins envisagée
	en établissant un budget prévisionnel correspondant au cahier des charges
Mettre en place l'organisation initiale prévue dans le projet	en décidant d'une localisation appropriée à la demande de soins et aux conditions d'accessibilité
	en vérifiant la faisabilité du projet
	en mettant en place les équipements nécessaires (plateau technique, mobilier de bureau, mobilier d'accueil...)
	en définissant les procédures nécessaires (administratives, comptables, d'accueil, d'hygiène, de sécurité)
Assurer la gestion quotidienne	en procédant aux recrutements nécessaires
	en faisant partager le projet à l'ensemble du personnel (soignant, administratif, logistique)
	CRITÈRES DE GESTION OPÉRATIONNELLE
	- en planifiant et en coordonnant l'activité
	- en établissant et respectant les plannings
	- en établissant et en veillant à tenir à jour les dossiers des patients
	- en estimant de degré d'atteinte des objectifs et en prenant les décisions de progrès nécessaires
	- en respectant les règles déontologiques de la profession (remplaçants, rapport avec les confrères...)
	- en veillant à la maintenance et à l'actualisation des équipements
	CRITÈRES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
- en effectuant la gestion administrative informatisée des paiements et des plannings	
- en établissant les documents de comptabilité nécessaire	
- en respectant les procédures et règles fiscales en vigueur	
- en veillant à une bonne gestion de la trésorerie	

Situation type 8 - suite des critères de réalisation souhaitable de l'activité

Assurer
la gestion
quotidienne
(suite)

CRITÈRES DE RELATION AVEC LES PATIENTS

- en respectant les droits des patients et de leur entourage
- en informant clairement les patients sur les règles de paiement des consultations
- en veillant à un accueil de qualité des patients
- en procédant régulièrement à une évaluation de la satisfaction des patients
- en anticipant la durée des consultations, les urgences et l'éventualité des aléas pour tenir à l'heure les rendez-vous fixés

CRITÈRES DE GESTION DU PERSONNEL

- en créant les conditions nécessaires à la mise en œuvre des compétences et du professionnalisme du personnel
- en reconnaissant et en encourageant la qualité du travail réalisé par le personnel
- en respectant la réglementation du droit du travail

VII - LES RESSOURCES EN CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE À MOBILISER DANS LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

7.1 - LES CONNAISSANCES ⁴

- SCIENCES BIOLOGIQUES ET MÉDICALES
 - Anatomie (3)
 - Science du mouvement et ergonomie physique (3)
 - Physiologie (2)
 - Biomécanique (2)
 - Sémiologie (2)
 - Physiopathologie (3)
 - Bio-statistique (2)
 - Neurosciences et sciences cognitives (2)
 - Hygiène (2)
 - Histologie (1)
 - Biochimie (1)
 - Méthodologie du raisonnement clinique (3)
- TECHNOLOGIE MÉDICALE
 - Pharmacologie (1)
 - Traitement médical, orthopédique et chirurgical (1)
 - L'imagerie médicale (1)
 - Les examens complémentaires (1)
- TECHNOLOGIE DE LA MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
 - Les tests d'évaluation (3)
 - Les techniques manuelles (3)
 - Les techniques instrumentales (3)
 - Les techniques gymniques (3)
- SCIENCES HUMAINES ET DE L'ÉDUCATION
 - Éducation thérapeutique (2)
 - Éducation du mouvement (3)
 - Communication interpersonnelle (2)
 - Psychologie (1)
 - Anthropologie de la santé et du corps (1)
 - Approche conceptuelle de la compétence (1)
- SYSTÈME DE SANTÉ
 - Histoire et organisation de la profession de MK (3)
 - Les contextes d'exercice de la profession de MK (3)
 - Les relations contractuelles avec les organismes de protection sociale (3)
 - La politique et l'organisation du système de santé (2)
 - Les démarches qualité appliquées à la santé (1)
- DROIT ET ÉTHIQUE
 - Déontologie professionnelle de la profession des MK (3)
 - Le droit de la santé (2)
 - Le droit du travail (1)
- MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
 - Méthodologie expérimentale (2)
 - Méthodologie de l'observation (2)
 - Traitement des données et statistiques (2)
 - Docimologie (1)
- GESTION
 - La comptabilité d'un cabinet (2)
 - Les T.I.C au service du masseur-kinésithérapeute (2)

⁴ Trois niveaux sont distingués : notions de base (1), maîtrise théorique et connaissance des techniques de base (2), connaissance disciplinaire approfondie (3)

7.2 - LES SAVOIR-FAIRE

■ LES SAVOIR-FAIRE CLINIQUES

■ Les savoir-faire techniques et méthodologiques

- effectuer un examen visuel morphologique, morphostatique et des mouvements d'un patient
- conduire une anamnèse
- réaliser l'ensemble des tests cliniques de diagnostic en masso-kinésithérapie
- effectuer un diagnostic des mouvements et gestes d'un patient avec leurs causes et leurs conséquences sur l'état de santé général d'un patient
- mettre en œuvre une méthode de raisonnement hypothético-déductif appliqué à la clinique
- comprendre les diagnostics médicaux associés aux examens cliniques
- comprendre les documents d'examens complémentaires
- établir un projet de prise en charge
- mettre en œuvre les différentes techniques manuelles et instrumentales de la masso-kinésithérapie
- confectionner des orthèses
- organiser des exercices de prévention et de réhabilitation
- travailler en réunion pluridisciplinaire en vue d'organiser un parcours de soins
- utiliser les techniques de suivi à distance des patients
- effectuer un bilan d'intervention débouchant sur un projet de suivi
- mettre en œuvre une méthode de conduite d'un groupe ayant un objectif de prévention

■ Les savoir-faire relationnels et pédagogiques

- établir une relation d'écoute compréhensive avec un patient
- expliquer avec tact, humanité et de façon compréhensible à un patient les résultats d'un diagnostic, un projet d'intervention et de prise en charge, des exercices à réaliser, un bilan d'intervention à un patient
- établir la distance émotionnelle nécessaire avec un patient
- établir une relation de conseil avec un patient

■ Les savoir-faire techniques et méthodologiques en recherche

- problématiser une sujet de recherche
- effectuer une recherche et une veille documentaire critique
- établir un protocole de recherche clinique
- expliciter et échanger ses pratiques dans une réunion de partage de pratiques professionnelles

■ LES SAVOIR-FAIRE PÉDAGOGIQUES

■ Les savoir-faire techniques et méthodologiques

- décrire et expliquer une pratique professionnelle
- organiser et conduire le débriefing d'une situation de soins
- organiser une situation d'évaluation formative ou certificative

■ Les savoir-faire relationnels

- établir une relation éducative avec un stagiaire

■ LES SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES EN COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

- organiser et réaliser une communication professionnelle (exposé, conférence...)
- conduire un retour d'expérience d'une action de promotion

■ LES SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES EN GESTION

- élaborer une offre de soins
- élaborer un cahier des charges d'organisation et de fonctionnement d'un cabinet ou d'un plateau technique
- élaborer un budget prévisionnel
- établir et gérer un planning informatisé d'activités
- renseigner les documents comptables d'un cabinet
- utiliser les outils de télétransmission liés au fonctionnement d'un cabinet
- réaliser une enquête de suivi de la satisfaction des patients
- rédiger une proposition et un contrat d'intervention de prévention pour un commanditaire

■ LES SAVOIR-FAIRE LINGUISTIQUES

- comprendre une publication scientifique et professionnelle en anglais
- conduire une consultation en anglais
- rédiger un compte rendu de prise en charge en anglais

SOUS LA DIRECTION DE :

- **Guy Le Boterf**
*Directeur du cabinet Le Boterf Conseil (France),
expert en gestion et développement
des compétences professionnelles,
professeur associé à l'université de Sherbrooke (Canada).*

CHEF DE PROJET :

- **Jacques Vaillant**
Vice-président du Conseil national

GROUPE DE TRAVAIL :

- **Christiane Brun**
- **Franck Gatto**
- **Jean-Claude Jeulin**
- **Michelle Leclerc**
- **Tristan Livain**
- **Eric Pastor**
- **Magali Turban**

COMITÉ DE RÉDACTION :

- **René Couratier**
Président du Conseil national
- **Didier Evenou**
Secrétaire-général du Conseil national
- **François Maignien**
Vice-président du Conseil national



**Conseil national de
l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes**

120 -122 rue Réaumur - 75002 PARIS
Standard : 01 46 22 32 97 - Fax : 01 46 22 08 24
Courriel : cno@ordremk.fr - Site : www.ordremk.fr